## Avantages réservés aux licenciés de RIOM PETANQUE SAISON 2024

## **Avantages:**

- 1. Le prix des licences 2024 est fixé à 45 Euros sauf :
  - 29€ pour les plus de 80 ans
  - Gratuité pour les jeunes de moins de 18 ans

## Le club ne prend pas en charge la mutation pour intégrer le Club de Riom Pétanque.

- 2. Les licenciés et membres du Club peuvent participer aux concours inter-sociétaires et au repas de l'assemblée générale, le Club prend en charge une partie du tarif de la restauration liée à ces manifestations y compris pour les conjoints des licenciés. Le club peut aussi participer financièrement à un voyage, une sortie, une animation sur propositions des organisateurs
- **3.** Sont payées par le club les inscriptions pour:
  - Les Préliminaires aux Championnats de Ligue (5€ par joueur).
  - Le Championnat des Clubs Open (25€ pour 1 équipe + 10€ par équipe supplémentaire)
  - Le championnat des clubs féminin (25€)
  - La Coupe de France (30€)
  - Le championnat départemental des Clubs Vétérans (25€ pour 1 équipe + 10€ par équipe supplémentaire)
  - Le championnat régional des clubs vétérans 50€
  - La Coupe de France provençal 30€
  - Le championnat des clubs provençal (25€)
- 4. Participation aux frais kilométriques (supérieurs à 15 km aller) pour les déplacements des CDC et CRC (2 voitures de 4 personnes pour chacune des équipes). Point de départ pris en compte Parc des Fêtes. ( Eventuellement autres frais pour l'équipe régionale par exemple minibus).
- 5. Participation à un repas par équipe mais également aux boissons de chaque journée de Championnat des Clubs Vétérans départemental au cours de la saison sous la responsabilité du Capitaine (somme allouée 250€ par équipe)
- 6. Participation aux repas et aux boissons de l'équipe vétérans régionale sous la responsabilité du capitaine (somme allouée 200€ par repas nécessaires et 50€ de boissons pour l'ensemble des journées).
- 7. Participation aux repas et aux boissons des équipes de championnats des clubs Open et provençal sous la responsabilité du capitaine (somme allouée 200€ par repas nécessaires et 50€ de boissons pour l'ensemble des journées).
- **8.** Participation si besoin aux repas et boissons en Coupes de France.

- **9.** En cas de qualification à la Ligue ou à un championnat de France une somme à définir sera allouée. Le principe étant de prendre en charge tous les frais occasionnés dans la mesure du possible en totalisant les différentes participations. (Secteur, Comité, club de Riom etc.)
- 10. En cas de qualification à l'issue d'un préliminaire secteur ou qualificatif 2ème tour Ligue du lendemain ou du jeudi suivant pour les vétérans somme de 25€ allouée par joueur pour le repas + participation aux frais kilométriques de l'équipe si lieu de la compétition à plus 15 km de Riom sauf si allocation du Secteur ou du Comité.
- **11.** Somme forfaitaire allouée pour 4 nationaux maximum (Andrézieux Le Puy Aurillac Ruoms Nyons). 45€ par équipe et par National.
  - Condition pour bénéficier de ces avantages : L'équipe doit être homogène Riom Pétanque. . Pour les 4 nationaux avantages identiques aux vétérans.
- 12. Repas aux bénévoles et aux membres du Conseil d'Administration.
- **13.** Invitation de tous les licenciés et membres à partager la galette des rois et le cidre offerts début janvier.
- **14.** Le club met à disposition des tenues officielles. Chaque licencié peut bénéficier une fois sur chaque article proposé des réductions suivantes :
  - 50% sur le prix d'achat pour polo, sweat, pantacourt, pantalon, blouson
  - 35€ forfaitaire quel que soit le choix de veste ou de blouson de pluie .

Tenue du Club obligatoire aux divers championnats qualificatifs et préliminaires et championnats des clubs.

L'acquisition de tout ou partie de l'équipement est soumis au règlement du Club, si le licencié(e) souhaite quitter le club l'année suivant l'achat de son équipement, il devra rembourser la somme équivalente à la participation du Club pour l'achat de sa tenue, pour se voir signer sa demande de mutation.

La tenue devient propriété de l'adhérent au bout de 2 années de cotisation.

- **15.** Récompenses fin de saison. Le club récompensera les jeunes et le meilleur de chaque catégorie : féminine, senior, vétéran, inter-sociétaire
- 16. Aménagement des avantages à Riom Pétanque pour l'année 2024

  Ces aménagements seront rendus possibles par votre implication dans la vie du club.

  (fonctionnement du point rencontre, participation à nos concours, aux inter-sociétaires, aux diverses animations organisées, barbecue et autres) et en grande partie par le travail des dirigeants au quotidien.

Ces avantages sont réexaminés chaque saison. Ils peuvent être remis en cause ou modifiés voir supprimés. Il en va de la santé financière du club et du comportement de ses sociétaires.

Le Conseil d'administration